

DÉLIBÉRATION CA-2022-25

Approuvant la création d'un poste de Professeur Associé en Service Temporaire de territoire à mi-temps financé par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et son numéro d'emploi

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le Code de la santé publique, notamment les articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 à R.1435-36,
- VU** le Décret n°2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L.1425-8 du Code de la santé publique et l'article 56 de la Loi de financement de la sécurité sociale de 2015 permettant la mise en place de ce budget ;
- VU** la circulaire SG-CNAMTS N° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR) pluriannuelle n° C2021DOSRH013 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Considérant que le binôme SAU Mondor/SAMU 94 propose un projet universitaire de territoire souhaitant le renforcement de leur ancrage dans l'Est Parisien, porté par l'Agence Régional de Santé Île-de-France ;

Considérant que l'Unité de Formation et de Recherche de Santé, communément appelée Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne a sélectionné le projet universitaire de territoire susmentionné proposé par le binôme SAU/SAMU 94,

Considérant que l'Université en accord avec sa Faculté de Santé a informé l'Agence Régional de Santé Île de France de sa volonté de porter ce dispositif via leur financement au sein de notre établissement ;

Considérant que le portage de ce projet nécessite la création d'un poste académique dédié de Professeur Associé en Service Temporaire de territoire à mi-temps (PAST) financé par l'Agence Régional de Santé Île-de-France ;

Considérant que le Conseil d'administration doit délibérer sur la création d'un poste au sein de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 14 avril 2022 en formation plénière à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

ARTICLE UNIQUE:

APPROUVE la création d'un poste de Professeur Associé en Service Temporaire de territoire à mi-temps financé par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et son numéro d'emploi

Fait à Créteil, le 14 avril 2022

Le Vice-Président
du Conseil d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ